

AUTORISATION SPÉCIALES D'ACCÈS

12 février 2025

La circulation des véhicules, bicyclettes et cyclomoteurs est strictement interdite dans le cimetière, sauf en cas de funérailles ou pour des travaux d'entretien, de nettoyage et de maintenance (les entrepreneurs et fleuristes doivent préalablement en faire la demande auprès de la mairie).

Une autorisation spéciale peut être accordée aux personnes à mobilité réduite, qu'elle soit permanente ou temporaire. Pour en faire la demande, il convient de se rendre au service population muni d'un certificat médical, d'une photo et d'une pièce d'identité.

LIENS UTILES

LE CIMETIÈRE

**ACHAT DE CONCESSION
FUNÉRAIRE**

ESPACE CINÉRAIRE

**ENTRETIEN ET
NETTOYAGE DES
CONCESSIONS**

**REPRISE DE
CONCESSIONS EN ÉTAT
D'ABANDON**

**GESTION DES DÉCHETS :
MISE EN PLACE DE BACS
À TERRE AU CIMETIÈRE**



VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE

INFOS ET DÉMARCHES

Service Population

Tél : 01 60 22 25 63

Envoyer un message <mailto:service-courrier@lfsj.fr>

Hôtel de Ville

Place de l'Hôtel de Ville

BP 70045

77260 La Ferté-sous-Jouarre cedex

Fax : 01 60 22 99 82

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS- JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville

77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

01 60 22 25 63

Nous contacter

